

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 septembre 2009**

Décision n° **B-2009-1156**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Quartier Semailles ouest - Aménagement - Autorisation de signer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 07 septembre 2009

Compte-rendu affiché le : 15 septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Darne J.), Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Calvel, Arrue, Barge, Vesco.

**Bureau du 14 septembre 2009****Décision n° B-2009-1156**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Quartier Semailles ouest - Aménagement - Autorisation de signer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 septembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5471 en date du 17 septembre 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs après démolition du quartier Semailles ouest à Rillieux la Pape. Ce marché a été notifié le 8 novembre 2007 au groupement d'entreprises Agnès Deldon (Paysages et urbanisme)-Reflex environnement-Reinhard Katz-Cap Vert, pour un montant de 221 802 € HT, soit 265 275,19 € TTC.

A la suite des ateliers de concertation initiés par la Ville, un avant-projet avait été présenté en réunion publique et recueilli l'adhésion d'une majorité des habitants.

Une pétition signée par une centaine d'entre eux demande une augmentation significative du nombre de places de parking au centre du quartier. Cette mobilisation tardive a entraîné la remise en cause de l'avant-projet.

L'avant-projet devra prendre en compte l'augmentation de 20 places de parking demandée par les habitants, ce qui nécessite un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 9 750 € HT, soit 11 661 € TTC, porterait le montant total du marché à 231 552 € HT, soit 276 936,20 € TTC, soit une augmentation de 4,4 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement d'entreprises Agnès Deldon (Paysages et urbanisme)-Reflex environnement-Reinhard Katz-Cap Vert. Cet avenant, d'un montant de 9 750 € HT, soit 11 661 € TTC, porte le montant total du marché à 231 552 € HT, soit 276 936,20 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1447 - Rillieux la Pape : Semailles ouest.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2009.**